

Le marché aux bébés ou la Paternité Machiavéliquement Abolie



Article rédigé par *Le blog du père Michel Viot*, le 06 septembre 2019

Source [Le blog du père Michel Viot] Beaucoup de ceux à qui je m'adresse, par blog, ou sur les ondes de radio courtoisie, TV liberté, Radio Notre Dame ont reçu il y a quelques jours, comme moi même une invitation à manifester ce jour, contre la procréation médicalement assistée (PMA) qui serait désormais rendue possible pour toute femme qui le demande, quelle que soit sa situation familiale. Cela comprend donc des femmes célibataires ou des femmes vivant avec un conjoint du même sexe, ou encore une compagne.

Je n'étonnerai personne en disant très fortement mon opposition absolue à ce projet pour deux motifs : il n'est pas raisonnable de s'attaquer ainsi aux droits sacrés qu'a tout enfant d'avoir un père homme, et une mère femme, et de posséder puis de connaître sa filiation. Il n'est pas raisonnable non plus et parfaitement contraire à la loi naturelle de donner à une femme la maternité alors qu'elle refuse de l'accomplir avec un homme et, élément tout aussi important d'en assumer toutes les conséquences avec lui pour élever l'enfant. Et je suis bien obligé de constater que cela s'inscrit dans une logique qui combine d'une manière diabolique la transgression de la loi naturelle et le mépris de la vie humaine. Notre société n'est pas novice en la matière. La pilule contraceptive, qui est aussi abortive dans toutes ses formes, a constitué un premier pas encore ignoré par beaucoup. La loi permettant l'avortement a suivi, ensuite nous avons eu le mariage pour tous. Maintenant nous avons la PMA, demain inévitablement la GPA (dire le contraire est se moquer du monde). Je ne parle pas de l'euthanasie, car nous l'avons déjà, la mort de Vincent Lambert le prouve, et du même coup démontre l'hypocrisie de certains législateurs. La loi Leonetti de 2005 sur la fin de vie et sur les soins palliatifs était apparemment acceptable, avec le ferme espoir qu'elle serait mise en pratique par des médecins raisonnables, fidèles au serment d'Hippocrate. La loi Claeys-Leonetti, comme un certain nombre l'avaient prévu et dénoncé, votée en 2016 a ouvert les portes toutes grandes à l'euthanasie en introduisant des dispositions inacceptables, entre autres en rajoutant dans l'article L 1110-5-1 : « La nutrition et l'hydratation artificielle constituent des traitements qui peuvent être arrêtés conformément au premier alinéa du présent article. ». Et de continuer pour certains à nous dire qu'il n'existe pas en France de loi autorisant l'euthanasie.

J'estime qu'il faut garder en mémoire tout ce que je viens de rappeler et que je prédis au moment où l'on nous demande de descendre dans la rue pour s'opposer à la PMA. Car il est légitime de se demander si l'on ne veut pas rééditer le demi succès de la « Manif pour tous. ». Rendez-vous compte, réussir à faire descendre dans la rue plus d'un million de gens, et faire signer une pétition au Conseil économique et social par 690

000 personnes ont eu le résultat que vous connaissez. Les médias dans leur ensemble étaient pour le mariage pour tous, comme ils sont pour la PMA et tout ce que j'ai précédemment dénoncé. La presse catholique est variée... pour rester charitable !

Pour qu'une manifestation sur la voie publique soit utile, elle doit être suivie d'actes concrets. Cela implique une organisation politique qui, me semble-t-il, a fait défaut à la manif pour tous et qui, à ma connaissance, demeure au même point pour le rassemblement prévu le 6 octobre. Et je n'oublie pas l'organisation ecclésiastique. Elle est aussi nécessaire que la première et même plus ! Dans le but d'amener au repentir et de défendre les faibles, l'Eglise a le droit et même le devoir de punir.

Par exemple l'avortement est puni par le code de droit canonique d'excommunication « *latae sententiae*. », automatiquement dès que l'acte est commis, sans que l'Eglise ait à porter un jugement particulier, et cela vaut pour l'avorteur et ses complices de même que pour l'avortée et ses complices (canon 1398). Je précise aussi deux choses. Il faut avoir 16 ans pour être justiciable d'une peine canonique et il est toujours possible pour les personnes frappées de faire appel à l'autorité ecclésiastique. Les personnes concernées sont privées de tous les sacrements sauf de la pénitence pour regretter sincèrement leurs fautes, et elles sont privées de funérailles chrétiennes, sauf repentir public in extremis. Jusqu'en 2015 seul l'évêque ou des prêtres désignés par lui pouvaient procéder à ce genre d'absolution. En 2016, année de la miséricorde le Pape François a étendu à tous les prêtres cette faculté et l'a maintenue. A titre personnel, je puis dire que cela m'a appris beaucoup, d'une part sur l'ampleur des dégâts causés par cette loi et aussi sur les grandes lacunes de notre prédication.

Je pense qu'il faudrait étendre cette peine à toutes les atteintes à la loi naturelle, d'ailleurs le code canonique de 1983 prévoit déjà huit cas d'excommunication « *latae sententiae*. » dont l'avortement. Aussi, je me demande si en s'appuyant sur le catéchisme de l'Eglise catholique de 1992 auquel Saint Jean Paul II a donné une autorité magistérielle, et spécialement sur ce qui est écrit sur la vie humaine des numéros 2259 à 2283, on ne pourrait pas excommunier tous ceux qui votent et font voter les lois de culture de mort. Sans oublier bien sûr le pouvoir exécutif qui les incite ou n'ose pas s'y opposer. Dans ce cas j'exprimerai alors le désir que tous les prêtres en communion avec leur évêque continuent à avoir l'autorisation de lever de telles excommunications.

L'euthanasie est homicide, plusieurs textes catholiques l'affirment. La destruction de la famille est elle aussi homicide, mais insidieusement, fardée de ces bonnes intentions qui pavent l'enfer. Le viol d'un enfant est criminel parce qu'il blesse son psychisme très gravement. Fabriquer sciemment des enfants sans père est de même nature que de leur faire subir un viol. Nous pouvons déjà mesurer les tristes conséquences que produit sur un enfant l'absence de père, ou de mère. Les causes de cette absence sont diverses. Mais, même non connus de l'enfant, ces parents ont existé et l'enfant le saura. Qu'arrivera-t-il quand il ne saura plus rien, sinon, qu'il n'est pas comme les autres, il peut faire confiance à ses petits camarades, qui ne manqueront pas de savoir qu'ils ont deux mères ou deux pères ou un seul parent, ou encore quand il prendra conscience qu'il vient d'une substance congelée et qu'il a été choisi et acheté sur catalogue? L'Eglise doit elle se contenter de dire que ce n'est pas bien, comme agissait le vieux prêtre Élie avec ses chenapans de fils qui volaient dans les offrandes destinées au Temple et couchaient avec les dames qui venaient prier et offrir des sacrifices ? Dieu le fit prévenir et parce qu'il se contenta d'une réprimande verbale et trop molle, le fit mourir, lui et ses fils ! (1 Samuel 2).

Je ne demande pas qu'on dresse des bûchers, mais qu'on parle et qu'on agisse. Au nom des 220 000 enfants qu'on empêche de naître tous les ans, au nom de Vincent Lambert le premier des handicapés pauci-relationnels qu'une équipe médicale française, avec la bénédiction du pouvoir politique et du pouvoir judiciaire a laissé mourir de faim et de soif, au nom des mille cinq cents malades qui sont dans le même cas que Vincent et dont la vie est désormais menacée, au nom des enfants qu'on fabrique déjà avec le handicap de l'absence voulue d'un des deux parents nécessaires, en fait au nom de la dignité de l'être humain quel que soit son état, je demande humblement et respectueusement une parole forte et des actes de même nature à notre Mère l'Eglise. Je souhaite aussi qu'on ne se focalise pas sur la PMA, mais qu'on sache montrer que son

extension fait partie de tout un ensemble de lois dégradantes pour l'humanité, parce que légalisant la marchandisation du corps humain, méprisant les droits des enfants, des vieillards, des handicapés. A ce train-là, on peut prédire des publicités payées par le ministère de la santé et relayées par nos chaînes de radio et de télévision, incitant à mourir dans la dignité et dans l'amour de la république, en demandant l'euthanasie ! Quand j'étais jeune, une entreprise de Pompes funèbres des États Unis utilisait ce slogan « Mourez et nous ferons le reste ! ». Notre État providence pourrait ajouter « nous vous aiderons. », et pour les plus rétifs « faites faire des économies à la sécurité sociale, aidez-nous à verser des retraites convenables à des gens que l'âge ne gêne pas encore pour réinjecter de l'argent dans l'économie, pensez aux jeunes, évitez grâce à la république le naufrage de la vieillesse ! ». Des paroles fortes dans ce style ou un autre, venant de hautes autorités ecclésiastiques seraient de nature à pouvoir éviter le rassemblement du 6 octobre sur la voie publique et reconforter de nombreux fidèles tout en apportant un témoignage qui surprendrait sans doute !

J'estime en effet, par les temps qui courent qu'il peut être dangereux d'envoyer de braves gens manifester dans la rue. La gestion de l'ordre public n'a jamais été chose aisée. Même les forces de l'ordre les mieux disposées ne peuvent faire que ce qu'elles peuvent et ce qui, de haut, leur est ordonné. Ce que j'ai vu début décembre 2018 à l'Arc de Triomphe m'a glacé... Je n'en dis pas plus et je ne me sens pas pour cette raison le droit d'encourager nos fidèles, comme n'importe quels français d'aller courir de tels risques. Ils seront de plus bien moins nombreux qu'ils se l'imaginent, ce qui n'atténuera pas les dangers, bien au contraire. S'il fallait absolument aller dans la rue, je suis sûr que la présence, place du Palais Bourbon, juste devant l'Assemblée Nationale d'environ quatre vingt catholiques, bien reconnaissables pour l'autorité qu'ils représentent suffirait grandement à faire réfléchir, surtout s'ils sont présents le jour où les députés commenceront l'étude de la loi sur la PMA. Quand Notre Dame a brûlé, le monde entier étonné et sidéré a regardé, les sentiments étaient très divers et même très variés, mais chacun sentait que c'était important.

Quand la forêt d'Amazonie brûle, la aussi chacun se sent concerné ! Ce lieu compte pour la planète qui se détériore de plus en plus. Quand les députés français vont avoir à décider ce que vous savez, il faut que le monde entier regarde l'intérieur de l'hémicycle et écoute, et qu'en même temps, et faisons confiance aux caméras de télévision, elles savent faire, si leur objectif est attiré par un événement important, ce même monde entier voit ce groupe facilement reconnaissable de quatre-vingts catholiques et pourquoi pas un peu plus, présent, digne et silencieux, priant pour que s'arrête la folie législative organisant de véritables crimes contre l'humanité. Ainsi du haut du Ciel, Saint Jean Paul II aurait la réponse qu'il posa dans son homélie lors de la messe du Bourget le 1er juin 1980, simplement en contemplant cette place historique et les hommes de l'Eglise militante qu'il y verrait. En effet, pour conclure son sermon, après avoir affirmé que le problème de l'absence du Christ n'existe pas, tout comme son éloignement de l'histoire des hommes ainsi que le silence de Dieu à l'égard des inquiétudes du cœur et du sort de l'homme, le saint Pape s'écriait : « Il n'y a qu'un seul problème qui existe toujours et partout : le problème de notre présence auprès du Christ... celui de notre fidélité à l'alliance avec la sagesse éternelle, qui est la source d'une vraie culture, c'est à dire de la croissance de l'homme, et celui de la fidélité aux promesses de son baptême au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit !

Alors permettez-moi, pour conclure, de vous interroger : France, Fille aînée de l'Eglise, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ?

Permettez-moi de vous demander : France, Fille de l'Eglise et éducatrice des peuples, es-tu fidèle, pour le bien de l'homme, à l'alliance avec la sagesse éternelle ? »